

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la mairie en séance ordinaire,
sous la présidence de Magalli BLAES, Maire.

Présents:

BLAES Magalli, SASTRE GARAU Danielle, CHASSIN Yves, LARONDE
Françoise, CHESSERET Didier, CHALEIL Laurent, RIBOTTET Maryse

NOMBRE DE CONSEILLERS : 7

PRESENTS : 7

VOTANTS : 7

1) **Secrétaire de séance** : Laurent CHALEIL

2) Adoption du dernier compte-rendu : voté à l'unanimité

3) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMTE ADMINISTRATIF 2023

Le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2023 :

Investissement :

Dépenses : Prévu : 33 262.78 €
Réalisé : 19 029.16 €
Reste à réaliser : 14 195.00 €

Recettes : Prévu : 33 262.78 €
Réalisé : 16 153.86 €
Reste à réaliser : 2 814.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 121 917.94 €
Réalisé : 86 786.94 €
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévu : 121 917.94 €
Réalisé : 118 569.59 €
Reste à réaliser : 0

Résultat de clôture de l'exercice
Investissement : -2 875.30 €
Fonctionnement : 31 782.65 €
Résultat global : 28 907.35 €

Le Maire se retire de la salle pour ne pas prendre part au vote.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

4) DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Trésor Public

Il est identique à notre Compte Administratif, nous y retrouvons les mêmes montants de dépenses et de recettes.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

5) DELIBERATION POUR LE VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation des résultats :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT 31 782.65 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 14 256.30 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 17 526.35 €

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICITE 2 875.30 €

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

6) DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, décide, de ne pas modifier les taux des taxes directes locales, pour l'année 2024.

les taux seront donc :

- **Taxe Foncier Bâti : 33.34 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 32.65 %**
- **Taxe Habitation : 8.82 %**

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

7) DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET 2024

Madame le Maire expose aux élus le projet de Budget primitif 2024 :

Investissement :

Dépenses :	Propositions nouvelles :	18 069.30 €
	Reports de 2023 :	14 195.00 €
	Propositions globales :	32 264.30 €

Recettes :	Propositions nouvelles :	29 450.30 €
	Reports 2023 :	2 814.00 €
	Propositions globales :	32 264.30 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Propositions :	87 474.35 €
------------	----------------	-------------

Recettes :	Propositions :	87 474.35 €
------------	----------------	-------------

L'équilibre du Budget est respecté. Le Budget est voté par chapitres comptables.

Vote : POUR à l'unanimité.

8) DELIBERATION POUR UNE FACTURE DE CANTINE DE DECEMBRE REstant IMPAYEE PAR UNE FAMILLE A L'ECOLE DE BELLENAVES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la Mairie de Bellenaves nous a contacté pour nous demander de prendre en charge une facture de cantine de décembre pour une famille dans le besoin sur notre commune. Le montant est de 115.50 €

Le département va prendre en charge les frais de cantine des enfants de cette famille à partir de janvier 2024. Ces sommes nous seront donc remboursées au fur et à mesure.

Il ne reste donc que décembre à payer.

La Commune de Bellenaves s'est tournée vers nous car ils ont de nombreux impayés à la cantine et ils ne peuvent prendre en charge des impayés de parents d'autres communes que Bellenaves. De plus c'était aussi pour nous alerter sur la situation de cette famille.

Le Conseil, pour un geste exceptionnel, vote POUR à l'unanimité.

9) DELIBERATION POUR LA LOCATION DU GARAGE COMMUNAL

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le nouveau locataire du logement communal souhaiterait louer le garage communal, il convient de définir un prix mensuel de location.

Il est proposé un loyer mensuel de : 30 €
Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

INFORMATIONS- QUESTIONS DIVERSES :

Une réunion de la CCID sera à prévoir.

La séance est levée à 20h15

Le Secrétaire de séance,
Laurent CHALEIL

Le Maire, Magalli BLAES